



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 24346

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti appelle l'attention de M. le ministre des sports sur l'état actuel de l'engagement des écoles dans la promotion des valeurs de l'olympisme. Les jeux Olympiques d'Athènes, en 2004, offrent l'occasion de proposer aux écoliers de tous les pays européens de découvrir ensemble les valeurs communes au sport, à l'olympisme et à l'école. Elle lui demande s'il est envisagé de promouvoir les valeurs qui se retrouvent dans les enseignements de l'éducation civique, de l'éducation artistique et de l'éducation physique, à travers les notions de citoyenneté, de démocratie, de liberté, de solidarité, à travers les attitudes de respect, d'entraide, de sécurité et d'autonomie. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a été un partenaire privilégié de la Commission européenne et du comité olympique international pour la mise en place de l'Année européenne de l'éducation par le sport. En effet, l'expérimentation de cette opération a été conduite en 2001-2002 par trois pays : l'Italie, les Pays-Bas et la France. Plus de 300 classes de l'école primaire ont été mobilisées à cette occasion par la direction de l'enseignement scolaire du ministère et l'union sportive de l'enseignement du premier degré autour de productions artistiques et sportives illustrant les valeurs communes au sport, à l'olympisme et à l'école. L'année 2004, année de l'éducation par le sport, a permis de développer un nombre très important de dossiers concernant des actions, conduites conjointement par le mouvement sportif, les institutions éducatives, les institutions publiques et associant divers pratiquants sportifs, notamment des enfants, autour des valeurs que le sport permet de développer. Les dossiers les plus significatifs, sélectionnés sur la base des critères définis par la Commission européenne ont été transmis par le comité français de sélection aux instances européennes. Un certain nombre d'entre eux ont ainsi fait l'objet d'un financement important sur les crédits réservés à cet effet par la Commission. Les valeurs individuelles et collectives de respect, d'effort, de rigueur, de solidarité, de compréhension, notamment mises en évidence à l'occasion des événements de l'année européenne de l'éducation par le sport, sont à l'évidence présentes tout au long des activités éducatives conduites aussi bien en milieu scolaire que dans le cadre des associations. Ce cadre particulier constitue un lieu permanent et concret d'exercice de la citoyenneté et d'éducation à la démocratie. Le développement des valeurs morales ne saurait donc se cantonner à des actions ponctuelles même si celles-ci offrent les opportunités permettant de conforter et de valoriser des comportements citoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24346

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6896

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1370